



Projet d'accueil au
Manoir de La Haye le Comte

SOMMAIRE

Historique du projet

Le projet global

Le Manoir de la Haye le comte

Descriptif du lieu d'accueil

Les accueils existants

Les week-ends et les séjours de vacances

Le projet de développement de l'activité

Les accueils individuels « Souffle9 »

Les séjours d'apaisement

Les accueils dits « de transition »

Les « mercredis au Manoir »

Les accueils de groupes « Souffle9 »

Les activités sur place

Les activités dans l'espace intérieur

Les activités dans l'espace extérieur

- Le jardin pédagogique**
- Le verger maraîcher**
- La vie quotidienne du lieu**

La cuisine et les repas

L'entretien du lieu

L'entretien du jardin et des espaces verts

Annexes

- Règlement de fonctionnement**
- Journée type au Souffle9**
- Suivi et évaluation**



∞ Historique du projet

Le Souffle9, association loi 1901, œuvre depuis 2005 en faveur d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes aux difficultés diverses en leur proposant des temps d'accueil les week-ends et durant les vacances scolaires.

Rayonnant sur toute la Région Île-de-France et, depuis plusieurs années, sur le département de l'Eure où se déroulent les temps d'accueil, le projet initial de l'association est de proposer à ces jeunes âgés de 10 à 20 ans, des temps durant lesquels ces derniers peuvent rompre avec leur quotidien institutionnel et/ou familial dans un cadre chaleureux favorisant le Vivre Ensemble (6 jeunes accueillis pour 3 adultes encadrant).

Depuis le lancement de l'activité, l'association fait face à une demande d'accueil croissante de la part des familles et des institutions, en demande d'un lieu tiers, tant pour les jeunes que pour leurs aidants (familles, familles d'accueil, professionnels...) ayant besoin d'un moment de répit.

Ces dernières années, les refus de prise en charge sur des temps d'accueil se sont accrus faute de places disponibles.

Ainsi est née l'idée d'ouvrir des temps d'accueil supplémentaires, notamment en semaine, idée déjà présente à la création de l'association. L'actuelle maison située à Garencières (27) permet à l'association d'accueillir ponctuellement des groupes venant d'institutions spécialisées franciliennes durant des semaines de « transfert », mais force est de constater que les conditions ne sont pas à la hauteur de ce que souhaite proposer l'association.

Aujourd'hui, la possibilité d'utiliser le Manoir de La Haye le Comte constitue une réelle opportunité pour l'association, de penser un projet d'accueil en semaine pour des groupes et des jeunes ayant besoin d'y être accueillis.

Ces accueils viennent en complément de l'activité déjà existante proposée par l'association.

Le projet est aujourd'hui de proposer différentes modalités d'accueil en plus de celle déjà existante (accueil de loisir pendant les week-ends et vacances scolaires), afin de répondre au mieux aux projets et aux besoins de chaque jeune.



∞ Le projet global

Axé essentiellement autour des loisirs, des arts et de la culture, le projet actuel de l'association est de permettre aux jeunes et à leur entourage, de trouver durant les week-ends et vacances scolaires, un lieu permettant à chacun de souffler tout en travaillant différentes questions comme celles de l'autonomie, de la socialisation, de l'expérimentation...

La notion majeure qui est défendue est celle du « vivre ensemble », à travers la participation de chacun à la vie du lieu dans lequel il évolue.

Nous partons du principe que les besoins des jeunes gens accueillis ne passent pas forcément par la médiation/activité, le besoin premier étant l'apaisement dans un lieu où ils viennent se ressourcer et où ils peuvent exprimer leur désir « de ne rien faire ». L'important étant la possibilité de rencontre avec d'autres personnes et les échanges qui en découlent.

La vie quotidienne est une construction sociale qui doit permettre ce « vivre ensemble », notamment à travers la répétition des tâches journalières relatives à la gestion et à l'organisation d'une maison, à travers les activités à faire seul ou en petit collectif, mais aussi des activités exceptionnelles comme les activités artistiques ponctuelles et encadrées, les sorties, et aujourd'hui, la présence d'animaux, le jardin et le potager.

Tout cela permet notamment de contribuer au maintien des acquis tels que :

Les capacités intellectuelles, par la découverte, la rencontre avec l'autre, la socialisation...

Le maintien des autonomies de la vie quotidienne, s'habiller, se nourrir, entretenir ses affaires, s'orienter...

Les capacités physiques à travers les activités proposées qui favorisent le développement de la coordination et de la latéralité.

Cela contribue à valoriser chacun dans ce qu'il est, et participe à lui donner confiance en ce qu'il peut encore développer pour apprendre davantage.

L'association est animée du souci constant de la citoyenneté et de l'inscription dans la vie de cité de chaque jeune accueilli.

L'inscription sociale fait partie du processus d'accueil. Il s'agit d'accompagner chaque jeune dans le champ des échanges sociaux pour découvrir et créer leur propre place dans le tissu social.

C'est pourquoi il est important de favoriser l'inscription locale dans toutes les composantes du projet d'accueil.

Ainsi, les achats sont effectués avant tout chez les commerçants locaux, voir chez les producteurs s'il en existe à proximité, les activités organisées se déroulent à proximité du lieu d'habitation. Enfin, les sorties (au café par exemple) se font autant que possible à proximité.

L'idée est qu'à long terme, chacun (jeunes-encadrants-commerçants-artisans...) fasse connaissance avec l'autre et développe de réelles relations de proximité.

Il est important pour nous de permettre à chaque jeune de pouvoir exister en tant qu'individu dans le regard de l'Autre extérieur au groupe. Cela contribue à la construction de son identité propre, passant par le regard de l'extérieur.

∞ Le Manoir de La Haye le Comte

Situé sur la commune de Louviers, à la frontière avec la commune de La Haye le Comte, le Manoir est une ancienne maison de famille, réhabilitée en hôtel de charme et inoccupée depuis plusieurs années.

À une centaine de kilomètres de Paris par l'A13, à 30 kilomètres de Rouen et d'Évreux, la ville de Louviers est une ville de 18 000 habitants, proposant toutes les facilités en termes de commerces et de services. Le centre-ville est desservi toute la journée par les bus de ville et la gare SNCF de Saint-Pierre-du-Vauvray est à 12 kms (Paris St Lazare à 1h20).

Le Manoir est situé au calme, en marge du centre-ville, et propose un parc arboré de 5ha offrant de nombreuses possibilités de repos et de ressourcement.

Privilégiant le cadre familial inhérent aux caractéristiques du lieu d'accueil (ancienne maison de famille) et au cadre environnant, le lieu répond parfaitement aux besoins du public demandant une attention particulière et ayant des besoins spécifiques d'accompagnement.

Descriptif du lieu d'accueil

370 m² ont été pensés et aménagés sur 2 niveaux, spécialement pour l'activité du Souffle9.

Tout le rez-de-chaussée est accessible aux personnes à mobilité réduite afin répondre aux obligations légales d'accessibilité, car l'association n'intervient pas auprès des personnes à mobilité réduite.

Sur l'arrière du bâtiment se trouve un parc arboré qui sera aménagé en plusieurs espaces thématiques.

Au rez-de-chaussée :

- 1 grande entrée avec wc
- 1 salle à manger avec cuisine aménagée et ouverte, donnant sur une terrasse
- 1 salon
- 1 salle d'activités manuelles avec point d'eau
- 1 salle d'activités vidéo-multimédia-relaxation avec accès sdb/wc
- 1 infirmerie (chambre accessible aux PMR)

Au 1^{er} niveau :

- 1 chambre destinée aux équipes avec sdb/wc privés
- 2 chambres individuelles avec sdb/wc partagés
- 3 chambres doubles ou triples avec sdb/wc privés



∞ Les accueils existants

Forte d'une expérience de 12 ans à organiser des séjours, l'association bénéficie d'un savoir-faire réel en termes d'accompagnement des jeunes, le temps d'un week-end, d'une semaine ou plus.

Bien souvent, les demandes viennent de parents ou d'institutions, qui ont repéré chez le jeune un besoin de quitter la maison ou l'institution de manière régulière mais brève pour « souffler », ou plus simplement en recherche de séjours de vacances pour leur enfant.

Reprenant les valeurs fondatrices de l'association, tous les temps d'accueil se veulent être des moments durant lesquels chaque jeune est acteur de son séjour.

Ainsi, le jeune est associé à la construction de son séjour et ce, dès la mise en réflexion du projet.

Une fois sur place, le jeune est réellement partie prenante de son accueil, les séjours étant marqués par l'investissement de chacun dans la vie quotidienne à travers la réalisation des repas, des achats, des tâches ménagères, de l'entretien du lieu...

Il s'agit pour nous de « vivre avec » et non de « prendre en charge » des jeunes présentant des difficultés.

Depuis sa création, l'association reçoit des groupes de 6 jeunes et de 3 personnes encadrantes, chaque week-end des périodes scolaires.

Durant les vacances scolaires, des séjours de vacances sont organisés selon les mêmes modalités.

Les week-ends et séjours de vacances

Ces temps d'accueils visent des objectifs différents.

Les week-ends se veulent être des « moments pour souffler », comme tout un chacun prend plaisir à partir en week-end après une semaine de travail ou d'école.

Les séjours sont des périodes plus longues durant lesquelles le jeune accueilli va expérimenter, découvrir, développer ses capacités à vivre en groupe, à s'autonomiser...

Chaque séjour est préparé en amont par l'équipe et chaque jeune est inscrit en fonction du projet en place, ce qui nécessite une bonne connaissance de chacun.

C'est pourquoi, depuis 2005, l'association s'attache à accueillir chaque jeune dans une idée de régularité.

Ainsi certains jeunes partent avec Le Souffle9 plusieurs semaines dans l'année, certains viennent passer un week-end par mois...

Durant ces séjours de loisirs, le Vivre Ensemble et la participation de tous priment, dans un esprit dynamique et de vacances.

Certains séjours se déroulent hors du lieu habituel d'accueil, pour des projets plus spécifiques comme le ski, le char à voile, le théâtre (festival d'Avignon) ou plus simplement pour ouvrir des places supplémentaires afin de répondre à une demande importante des parents et institutions. Dans ces cas-ci, les jeunes sont accueillis en Gîte de France ou chez des particuliers mettant leur bien (souvent ancien gîte de France) à disposition le temps d'une semaine ou plus.



∞ Le projet de développement de l'activité

L'association souhaite aujourd'hui accroître sa capacité de réponse aux demandes d'accueil pour les jeunes franciliens et normands, en proposant notamment d'ouvrir des places en semaine sur les périodes scolaires.

Sur les bases du projet global, l'association souhaite proposer différents types d'accueil aux jeunes en ayant besoin.

Séjours d'apaisement et de transition constituent des réponses que le Souffle9 souhaite apporter aujourd'hui, aux jeunes et à leurs parents ainsi qu'aux divers établissements intéressés.

Toujours dans cette idée de répondre à une demande, l'association propose d'ouvrir des temps d'accueil les mercredis en période scolaire, notamment à destination des jeunes eurois des environs de Louviers.

Enfin, l'association souhaite accueillir des groupes venus d'établissements spécialisés, éducatifs, du médico-social et du social. Ce projet vise à faire partager les valeurs et la philosophie du Souffle9, mais aussi à contribuer au travail éducatif effectué, toujours dans l'intérêt des jeunes accueillis.

Nombre de places ouvertes sur l'année (prévision 2018) : 120 (20 semaines X 6 jeunes)

Constat

Depuis plusieurs années, l'association doit faire face à une demande croissante, due notamment à des besoins non pourvus en termes d'accueils relais.

Ces besoins concernent souvent des jeunes traversant une période difficile dans leurs établissements de prise en charge, à laquelle les équipes ne parviennent pas toujours à répondre.

De plus, il arrive dans le parcours d'un jeune qu'il se retrouve sans lieu d'accueil. Il peut s'agir d'une période de transition entre deux établissements, avant une entrée en foyer spécialisé par exemple.

Or, lorsque ces jeunes ne peuvent être accueillis en institution en semaine, et ne peuvent rester en famille pour diverses raisons, les solutions alternatives sont trop peu nombreuses pour répondre à la demande.

C'est ainsi que certains jeunes de l'agglomération parisienne se voient proposer comme seule prise en charge des nuitées en hôtel avec l'accompagnement d'un éducateur.

Une réflexion a donc été engagée sur les possibilités d'organiser des temps d'accueil durant la semaine, sur les périodes scolaires. Ces temps d'accueil sont proposés sous différentes formes.

Propositions

– Les séjours d'apaisement

Ils ont pour but de permettre à chaque jeune de bénéficier d'un sas, sur un temps donné, afin de se ressourcer dans un lieu où il lui sera possible de se reposer, mais aussi, de créer et d'expérimenter.

Il s'agit, non pas de répondre dans l'urgence aux besoins institutionnels, mais bien aux besoins du jeune et de sa famille.

– Les accueils dits « de transition »

Ils permettent à chaque jeune de bénéficier d'un accueil le temps d'une semaine ou plus, de manière à ne pas perdre le lien social, certains de ses acquis et qu'il puisse a fortiori en développer d'autres.

Les séjours de transition peuvent aussi intervenir dans le cadre d'une préparation à un accueil en internat.

Chaque accueil sera travaillé en amont avec le jeune, sa famille et le référent institutionnel.

Personnaliser l'accueil afin qu'il ait un sens pour le jeune est un axe de travail important aux yeux de l'association.

Le travail réalisé s'inscrivant dans un processus, dans l'évolution de vie du jeune, un bilan de chaque accueil sera transmis par écrit à la famille et à l'institution demandeuse de l'accueil.

– Les « mercredis au Manoir »

Nombre de places ouvertes sur l'année (prévision 2018): 216 (36 journées X 6 jeunes)

Pensés sur la même base que les samedis culturels et de loisirs à Paris, *les mercredis au Manoir* sont envisagés pour des jeunes de Haute-Normandie, principalement de Louviers et des environs.

Le principe

Il s'agit de proposer aux jeunes des journées autour de différents thèmes, au Manoir de La Haye le Comte, durant les périodes scolaires, mais hors temps scolaires.

Des activités extérieures (jardinage, soin aux animaux, jeux en plein air), des ateliers cuisine et pâtisserie, des activités artistiques et manuelles (mosaïque, peinture, poterie...), des sorties culturelles à la demi-journée, des randonnées... sont autant de possibilités qui sont offertes aux jeunes accueillis chaque mercredi de 10h à 18h.

Les groupes sont composés au maximum de 8 jeunes (selon les besoins individuels) pour 3 encadrants (+ 1 intervenant extérieur selon le thème de la journée) afin de favoriser les liens interpersonnels et le travail de la relation.

Les repas sont cuisinés et pris en commun au Manoir par le groupe dans son ensemble.

Le public accueilli

Les jeunes concernés sont des jeunes ayant besoin d'un accompagnement spécifique. Certains ne pouvant ou ne souhaitant être accueillis en centre de loisirs « classique » se retrouvent sans activité extra-institutionnelle, lorsqu'ils sont accueillis en institution.

D'autres jeunes n'étant pris en charge nulle part, ont aussi un réel besoin de se retrouver hors de chez leurs parents.

Le Souffle9 propose donc comme alternative ses mercredis au Manoir. Loin d'être une finalité en soi pour ces jeunes « sans solution » ou « incasables », ces mercredis peuvent s'avérer être un bon tremplin pour ensuite travailler des accueils plus pérennes avec hébergement, au Souffle9 ou ailleurs en fonction des besoins de chacun.

L'expérience des samedis culturels et de loisirs à Paris, a fait ses preuves en ce sens.

Ces *mercredis au Manoir* sont aussi l'opportunité pour les parents de trouver un lieu relais pour leurs enfants.

Parfois, une journée permet aux parents de souffler, de faire certaines démarches administratives, de se détendre, alors qu'ils vivent pour certains avec leurs enfants 7 jours sur 7, en l'absence de place en institution spécialisée.

Le travail auprès des parents n'est pas seulement d'accueillir leur enfant « en centre de loisirs » mais bien de travailler ensemble, en lien avec l'institution référente dans le cadre du projet global de l'enfant. Le Souffle9 joue donc un réel rôle de relais auprès des parents et des institutions à travers ces accueils.

L'encadrement

Une équipe du Souffle 9, à raison d'un encadrant pour 2 jeunes.

L'équipe est composée d'animateurs désireux de partager leur temps avec les jeunes et pour certains de partager leur passion. Le Souffle9 offre en effet à chacun des animateurs la possibilité d'organiser des journées thématiques en fonction de leur appétence pour une discipline, quelle qu'elle soit.

Cependant, il convient que les activités proposées restent en lien avec les valeurs de l'association ainsi qu'avec ses possibilités financières.

L'équipe est coordonnée par un responsable d'équipe qui sera en charge d'organiser les plannings, les temps d'accueil, les inscriptions.

Le responsable pourra être présent lors de certains temps d'accueil pour partager du temps « sur le terrain », avec les jeunes et les animateurs.

Les tarifs

La tarification comprend l'accueil et l'encadrement, les repas ainsi que les activités ainsi que les transports.

Le tarif varie en fonction de l'origine de la demande d'accueil. S'il s'agit d'une famille qui finance seule pour son enfant ou si la demande émane d'un service social ou d'une institution spécialisée dans le handicap.

Le Souffle9 souhaite pouvoir accueillir des jeunes de tous horizons sociaux, c'est pourquoi il est possible d'échelonner certains paiements, en fonction des besoins de chaque famille.

Ces tarifs évoluent généralement en fonction du coût de la vie, mais Le Souffle9 souhaite pratiquer tant que possible des tarifs abordables.

∞ Les accueils de groupes

Nombre de places ouvertes sur l'année (prévision 2018) : 60 (10 semaines X 6 jeunes)

Constat

Les institutions spécialisées travaillant auprès des jeunes durant l'année ont la possibilité d'organiser une ou plusieurs semaines de séjours extérieurs durant l'année. Ces séjours sont pour les équipes l'occasion de travailler les projets des personnes bénéficiaires. Cela peut prendre la forme d'un travail autour de la vie collective, de l'autonomie, ou plus simplement un séjour touristique, durant lesquels éducateurs et jeunes vivent ensemble.

Pour cela, ces institutions doivent trouver un lieu adapté aux attentes et aux besoins du public accueilli, tant au niveau de l'ergonomie des locaux que terme de propositions d'activités sur place.

Cette recherche peut être chronophage pour les équipes éducatives des institutions.

C'est pourquoi l'association a réfléchi à la possibilité d'accueillir des groupes quelques semaines par an, sur les bases de ses valeurs et de son savoir-faire.

Propositions

L'association propose d'accueillir des groupes autour d'un projet spécifique travaillé en amont avec chaque équipe au sein d'un lieu adapté.

Chaque accueil sera envisagé avec l'équipe et les participants, autour d'un thème qu'ils choisiront, en lien avec la nature, l'environnement et les arts, fils conducteurs de la vie du lieu.

L'accueil sur place sera effectué par une personne salariée du Souffle9. Cette personne sera chargée d'accueillir, de présenter le lieu, d'impulser une dynamique collective le temps du séjour et de faire vivre le projet travaillé en amont.

Cette personne sera une personne ressource sur le lieu, présente au quotidien, sauf la nuit ou une permanence sera joignable en cas de besoin.

Il ne s'agira en rien d'encadrer les jeunes présents mais bien d'assurer un cadre contenant et rassurant permettant aux référents éducatifs des jeunes de se concentrer sur leur action éducative.

L'encadrement

Un(e) coordinateur(rice) du Souffle9 sur place en plus de l'équipe de l'institution demandeuse

Les tarifs

Le tarif de base comprend l'accueil, les repas, la présence d'une personne ressource sur place durant la journée. Chaque demande d'accueil fera l'objet d'un travail entre l'institution demandeuse et l'association ce qui implique un tarif propre à chaque projet.

Les activités dans l'espace intérieur

Deux salles d'activités permettent à chaque groupe d'initier des activités. Une salle dédiée davantage aux activités artistiques manuelles (dessin, peinture, terre...) et la seconde aux activités multimédia-vidéo ou encore de relaxation, sensorielles...

Ces deux salles communiquent via une porte coulissante, facilitant ainsi la communication ou le passage d'une activité à une autre, et permettant le cas échéant, de transformer les deux salles en une grande salle d'activités.

Les activités intérieures sont organisées en fonction des envies et des savoir-faire de chacun. Il s'agit de pouvoir laisser libre court à son imagination.

Nous distinguons les activités formelles et informelles.

Les activités formelles, choisies collégalement et encadrées, font partie de la palette d'activités pouvant être proposées aux jeunes présents après discussions autour des envies de chacun et des possibilités de les réaliser.

Ces espaces permettent la transmission d'un savoir-faire et permettent l'expression de chacun en fonction de son envie et de son humeur.

L'ensemble de l'équipe peut indifféremment proposer ces activités en fonction des appétences et des compétences de chacun de ses membres.

Le fait d'ouvrir un champ de possibles à l'équipe et ainsi de permettre à chaque professionnel de pouvoir partager un savoir ou une passion à travers une activité est facteur d'émulation et impulse une réelle dynamique dans le groupe.

Chaque jeune est libre de s'inscrire ou non dans une activité, ce qui permet aux jeunes d'aller à leur rythme, et à l'équipe de s'adapter aux variabilités de chacun.

Les activités informelles sont bien souvent plus nombreuses que les activités formelles. En général, ces moments se déroulent de manière spontanée, ils ne sont ni organisés, ni planifiés. Ces temps informels ne sont pas des temps hors de l'espace éducatif, bien au contraire, ils représentent un temps éducatif à part entière. L'important est de se saisir de ces moments, car ils font appel à un espace de création, et de jeu.

En effet, il s'agit des temps d'interaction entre les uns et les autres, où chacun est libre de prendre un support et des feutres, un livre pour conter une histoire à son voisin... autant de temps qui ne sont pas « écrits » ou prédéfinis en amont mais qui ont toute leur importance. L'opportunité est donnée à chacun de laisser libre cours à ses envies et à sa créativité. Ces temps encouragent l'éveil des sens et la création d'un lien avec l'autre de manière spontanée et authentique.





Les activités dans l'espace extérieur

Jouissant d'une surface importante et d'importantes possibilités d'aménagement, le terrain jouxtant le Manoir pourra être envisagé en différents espaces.

L'idée est de permettre à chacun de pouvoir profiter intégralement de ce que peut offrir un tel espace.

Éducation à la nature, sensibilisation à l'écologie et aux comportements éco-responsables, travail du lien avec les animaux, lien à la terre... autant de thématiques possibles que nous souhaitons proposer aux personnes accueillies.

La création et l'entretien des espaces extérieurs seront réalisés au fur et à mesure des accueils successifs, sous forme d'ateliers.

Un verger maraîcher, la présence d'animaux, un jardin pédagogique sont autant d'outils utilisés pour construire des moments de vie signifiants, facteurs de ressourcement et d'apaisement.

L'entretien des extérieurs et les soins aux animaux par tous ceux qui le souhaitent donnent la possibilité aux jeunes de « prendre soin », d'observer et, plus largement d'être en contact avec la nature.

La présence d'animaux est reconnue comme véritable outil de travail pédagogique voir même thérapeutique. Le contact affectif avec l'animal peut avoir un effet apaisant, développer le potentiel social, psychologique et émotif de chacun.

De plus, cette présence animale est facteur de responsabilité. Il faut soigner, nourrir et veiller au bien-être de l'animal, ce qui peut contribuer à désinhiber certains jeunes et à développer une plus grande aptitude à s'ouvrir aux autres.

Le jardin pédagogique

Il s'agit de proposer aux jeunes un espace défini dans lequel ils pourront librement déambuler, sentir et toucher plantes et fleurs. Dans des moments plus encadrés, chacun pourra jardiner et entretenir cet endroit de ressourcement.

La mise en place d'un jardin pédagogique nécessite des aménagements particuliers tels qu'une signalétique claire, une clôture totale de l'espace, un mobilier fixe et un mobilier déplaçable.

Nous retrouverons ainsi, un espace constitué de plantes aromatiques, un verger-maraîcher, une basse-cour et de diverses plantations ornementales.

Le jardin pédagogique est aujourd'hui reconnu comme un réel outil pour les publics fragilisés et est de plus en plus utilisé par les établissements.

Le verger maraîcher

Dans la volonté de faire vivre le lieu, un verger maraîcher sera implanté et entretenu par tous, sous forme d'atelier ou lors de temps plus informels.

L'objectif est de planter, d'entretenir, et de récolter des fruits et légumes de saison.

Cultiver peut procurer une sensation de bien-être à travers le plaisir de travailler la terre et de s'occuper des autres vivants que sont les fleurs, les herbes aromatiques, les légumes...

Chaque jeune pourra donc participer à la plantation, l'arrosage et la récolte des fruits et légumes.

Cette participation induit l'idée de partage de quelque chose d'essentiel, qui est éprouvé dans un « faire avec au quotidien ».



La vie quotidienne du lieu

Entre la ville et la campagne, le Manoir permet de penser l'inscription de l'activité dans un réseau intégré dans un entre-deux et ainsi permettre aux jeunes de participer à la vie de la cité.

L'esprit familial, un des aspects les plus importants selon nous, tient au fait que l'ensemble du groupe présent n'excède jamais 9 personnes, soit 6 jeunes au maximum.

Cette petite entité de vie facilite la communication et les échanges. Le taux d'encadrement (1 encadrant pour 2 jeunes), permet d'apporter à ces derniers des réponses plus personnalisées et parfois plus rapides à certains de leurs besoins immédiats.

Différents temps ponctuent la vie du lieu. Le cadre de fonctionnement et la programmation servent à structurer chaque journée. Les personnes s'organisent autour de différentes activités comme le lever, les repas et le coucher.

Les autres temps peuvent donner lieu à des moments individuels ou collectifs autour d'une activité, sur le lieu ou en dehors.

Chacun des participants est partie prenante de ce cadre de fonctionnement qui est empreint d'une certaine souplesse, notamment en ce qui concerne les horaires.

En effet, chacun a des besoins et des envies propres. Toutes les personnes ne se réveillent pas à la même heure par exemple, ce qui amène à adapter les horaires du petit déjeuner et du coucher notamment (avec toujours des heures limites à ne pas dépasser, mais cela tient du bon sens et non de la règle de vie interne stricto-sensu).

∞ La cuisine et les repas



Véritables moments de vie collective et de partage, les repas sont préparés par toutes les personnes qui le souhaitent.

Tous les participants sont amenés à réfléchir à l'élaboration des menus et à effectuer les achats nécessaires à leur réalisation.

Le fait de faire la cuisine ensemble vise à permettre aux jeunes de dépasser le stade de simples consommateurs pour devenir créatifs et acteurs de leurs repas.

De plus, la création et la confection de recettes permettent l'éveil des sens au travers des saveurs, des goûts et des odeurs et permet enfin de développer son esprit critique, chacun étant libre d'exprimer sa satisfaction et son insatisfaction quant aux réalisations.

Le partage de la culture de chacun est aussi favorisé durant ces temps. Chacun en effet peut faire partager sa culture propre en proposant au groupe de confectionner des plats de sa région ou de son pays d'origine.

Les repas du soir peuvent aussi prendre la forme d'ateliers spécifiques durant la journée. Un groupe défini est ainsi « aux fourneaux » une grande partie de la journée avant de faire déguster leurs réalisations lors du dîner.

Ouverts à tous, ces différents temps donnent la possibilité à chacun de participer à sa mesure ou simplement d'être présent dans l'espace.

Il s'agit là d'une occasion de partager son savoir-faire et son savoir-être, et, durant les repas, d'échanger entre convives d'une même table.

À l'issue de chaque temps de préparation de repas et après chaque repas, il incombe à chacun d'assurer une partie du nettoyage des différents espaces.



∞ L'entretien du lieu

Des temps sont mis en place quotidiennement pour que le groupe prenne soin du lieu dans lequel ils sont accueillis.

Qu'il s'agisse du rangement et de l'entretien de base dans les parties communes (salles d'activités, salon et salle à manger) et privatives (salles de bain, chambres), chacun à sa mesure sera partie prenante dans l'entretien du Manoir.

Ces temps sont importants, l'autonomie y est favorisée avec parfois la nécessité d'un accompagnement ou d'un guidage. Certains jeunes se sentent autonomisés et valorisés, la réalisation d'une tâche précise déléguée par le groupe étant perçue comme une marque de confiance.

Un axe fort est mis sur la question du recyclage des déchets. En effet, nous souhaitons sensibiliser les personnes accueillies au tri des déchets, à la récupération d'objets pour les transformer, et plus généralement un accent est mis sur une sensibilisation à la surconsommation et au gaspillage.



L'entretien du jardin et des espaces verts

Le domaine étant vaste et varié, il nécessite d'être entretenu. L'idée défendue par l'association est que cet entretien pourra se faire sous forme d'ateliers ponctuels, pour des jeunes désireux d'y prendre part.

La taille des arbres et des haies, l'entretien des pelouses et des fleurs... autant d'activités possibles pour qui souhaite s'initier à l'entretien des espaces verts. Ne souhaitant pas s'arrêter à l'aspect « entretien du lieu », l'association sait qu'à travers ces activités les jeunes apprennent, découvrent et surtout prennent confiance en leurs capacités à faire.

Le jardin est un lieu d'évasion du corps et de l'esprit, un lieu où les sens peuvent retrouver une acuité trop souvent mise de côté. C'est aussi l'endroit clos qui devient une ouverture, un « centre de soins » où on partage conseils, travail et enthousiasme.

Une partie de ces activités nécessite un accès des jeunes aux outils dit « dangereux », c'est pourquoi chaque utilisation sera encadrée afin que ces moments restent un plaisir.



ANNEXES

- **Règlement de fonctionnement**
- **Journée type au Souffle9**
- **Suivi et évaluation**



Règlement de fonctionnement

PRÉAMBULE

Le règlement de fonctionnement vise à définir les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein du Manoir.

À qui s'adresse le règlement de fonctionnement ?

Ce règlement de fonctionnement s'adresse à toute personne accueillie, de façon générale et impersonnelle.

C'est un document écrit qui permet de poser des règles (notamment celles qu'implique la vie en collectivité) et d'apporter une marche à suivre face à un problème qui peut survenir lors d'un temps d'accueil.

Il constitue ainsi un cadre de référence des droits et des devoirs de chacun. Le non-respect du règlement de fonctionnement pourra entraîner, dans certains cas, la fin prématurée d'un accueil ou l'annulation d'une inscription.

Il pourra également être opposé à l'association ou contesté par les personnes accueillies ou leur représentant légal.

L'adoption du règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement est arrêté **par le Conseil d'Administration** après une consultation des membres actifs lors des Assemblées Générales ordinaires et/ou extraordinaires.

Une discussion autour du règlement de fonctionnement ainsi qu'un vote de validation par le Conseil d'Administration doit obligatoirement se tenir tous les 5 ans.

Communication et publicité

Le règlement de fonctionnement doit faire l'objet d'une publicité obligatoire et d'une réelle information :

– le règlement de fonctionnement est **remis à toute personne accueillie ou à son représentant légal**.

– il doit également être **affiché dans les locaux** accueillant les groupes.

– il doit être **remis à chaque personne qui y exerce une activité** soit à titre de salarié, soit à titre libéral ou qui y intervient à titre bénévole.

L'association met ce document à la disposition du préfet de département, à la demande de ce dernier.

ARTICLE 1 : L'accueil

1.1 Généralités, présentation

L'association, régie par la loi 1901, œuvre depuis 2005 dans le champ de l'éducation populaire et défend des valeurs liées au vivre ensemble. Elle oriente son action avant tout vers un public de jeunes âgés de 10 à 20 ans et ayant des besoins d'accompagnement spécifiques du fait de certaines difficultés.

L'association n'intervient cependant pas auprès de personnes à mobilité réduite, du fait de savoir-faire et de véhicules non adaptés.

1.2 Les types d'accueils

L'association travaille autour de trois types d'accueil :

- Les accueils de loisirs les week-end et vacances scolaires
- Les accueils individuels en semaine à la journée ou pour plusieurs jours
- Les accueils de groupes en semaine, pour des transferts ou des séjours éducatifs et pédagogiques

1.3 Le fonctionnement général du lieu

Le Manoir est un lieu d'accueil dont l'association Le Souffle9 est locataire annuellement et qu'elle met à disposition 365 jours par an.

Le Lieu est aménagé selon les normes ERP 5 type J, et dispose de différents espaces dédiés aux différents moments de la journée, tous accessibles aux personnes à mobilité réduite :

- Un vaste hall d'accueil aménagé permet une arrivée en douceur
- Des chambres individuelles et collectives (3 personnes maximum) avec sanitaires privés pour la plupart
- Un « espace cuisine et repas » propose une cuisine ouverte sur une salle à manger, permettant ainsi au plus grand nombre de participer au temps de préparation de chaque repas
- Un petit salon permet à chacun de pouvoir se détendre au calme
- Deux salles d'activités dédiées, pour l'une aux activités manuelles et pour l'autre à la projection vidéo sont accessibles aisément à chacun
- Une infirmerie est présente pour permettre l'isolement en cas de besoin sanitaire urgent et peut accueillir une personne à mobilité réduite.

L'essentiel des activités sur le lieu reste toutefois axé sur les extérieurs.

En effet, un grand terrain permet de bénéficier d'un potager pour cultiver des légumes à consommer, d'un poulailler, d'un petit jardin thérapeutique, d'arbres fruitiers et de différents autres espaces à aménager au fil des accueils.

1.4 L'encadrement

Composées de personnes issues principalement des milieux de l'éducation spécialisée et de l'animation, chaque équipe de trois professionnels accompagne 6 jeunes au maximum. Les équipes sont mixtes et sans lien hiérarchique direct.

Durant les temps d'accueil, les équipes sont elles-mêmes encadrées par un responsable de permanence, joignable tout au long de l'accueil. Le rôle de ce responsable est de conseiller l'équipe, de l'aider à faire face à d'éventuelles difficultés rencontrées et de se déplacer en cas d'urgence pour se rendre auprès du groupe.

Cette personne fait aussi le lien avec les parents, l'institution des jeunes accueillis, les médecins ... si nécessaire.

Deux salariés exercent à temps plein, sur un poste de direction et de coordination, l'un étant dédié à l'activité globale et le second axé davantage sur l'aspect pédagogique et recrutement des équipes.

Pour permettre le bon fonctionnement lors des accueils de groupes notamment, une personne salariée est présente quotidiennement au Manoir afin de faire vivre le lieu, d'impulser une dynamique et d'être une ressource pour les personnes présentes.

Ayant un rôle d'animation socio-culturelle, cette personne est aussi en charge de veiller au bon déroulement du séjour, en accord avec les valeurs que l'association défend.

ARTICLE 2 : Conditions et modalités d'inscription

2.2 : Le travail d'un projet

Tout accueil au Manoir, qu'il soit individuel ou collectif, entre dans le cadre d'un projet travaillé pour chaque jeune en lien avec les parents et/ou l'établissement en demande.

Chaque accueil s'effectue de manière à répondre à un besoin du jeune, qu'il s'agisse d'un simple besoin de repos, d'apaisement, de transition...

Une première rencontre s'effectue au sein de son institution ou dans les locaux de l'association afin d'évaluer la pertinence d'un accueil, et d'envisager, le cas échéant, les modalités l'entourant. Les projets peuvent être de différentes natures et au plus proche des besoins des jeunes, toujours en lien avec la thématique du lieu d'accueil, à savoir le vivre ensemble à travers une pédagogie de la nature, de l'environnement et de l'écologie.

2.3 : La validation et l'inscription

Une fois la pertinence de l'accueil validée, l'inscription se fait en fonction des dates souhaitées par le jeune et des disponibilités du Manoir.

Pour que le premier accueil puisse s'organiser, le dossier du jeune doit impérativement être complet et comporter :

- La fiche de renseignements complétée
- Le règlement de fonctionnement lu et signé
- Une copie de pièce d'identité
- Une copie de Carte VITALE + Mutuelle si tel est le cas
- La fiche sanitaire de liaison complétée
- Une ordonnance à jour
- Une copie du carnet de vaccinations
- Le formulaire d'autorisation de soins d'urgence
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Un écrit synthétique présentant le jeune

ARTICLE 3 : Les participations financières

3.1 : Mode de calcul du coût

Le coût de chaque accueil est calculé à la nuitée pour chaque jeune accueilli, à l'exception des accueils de groupes en provenance d'établissements.

Dans ce dernier cas de figure, le calcul du montant global du séjour s'effectue en fonction du projet de chaque groupe travaillé en amont.

Toutefois le calcul de base comprend les repas, l'encadrement d'une personne de l'association sur place en journée, les charges (eau, électricité, gaz), les frais de nettoyage du lieu d'accueil.

Le coût varie en fonction des activités prévues en amont, du nombre de participants, de la venue ou non d'intervenants extérieurs...

Le coût de chaque accueil individuel est calculé sur la base d'un forfait à la nuitée comprenant le transport si nécessaire, l'encadrement sur place, les repas, les activités sur place et à l'extérieur, les frais relevant de l'aspect administratif de l'activité.

3.2 : Modalités de règlement

Avant tout temps d'accueil, le versement d'arrhes à hauteur de 30 % du coût total, est exigé pour valider la réservation de la place de chaque jeune.

Le règlement du solde s'effectue à l'issue du temps d'accueil.

Un règlement en cinq fois est possible si une demande est faite explicitement en amont de l'accueil.

3.3 : Facturation

Les factures sont transmises aux parents ou aux établissements, à la réception du règlement du solde.

Un devis est effectué et transmis lors de la demande d'inscription.

3.4 : En cas d'annulation

Une annulation donne lieu à un non-encaissement de l'intégralité du coût du temps d'accueil lorsqu' :

- Il s'agit d'une raison médicale (certificat médical obligatoire) ou un cas de force majeure.
- Elle est effectuée au plus tard 1 mois avant la date d'arrivée prévue au Manoir.
- La place annulée a pu être remplacée au plus tard le jour du départ.

Une annulation donne lieu à un encaissement d'une partie du coût du temps d'accueil lorsqu' :

- Elle est effectuée entre 1 mois et 15 jours avant la date d'arrivée au Manoir.

Dans le cas présent, **les 30 % d'arrhes versés lors de la confirmation sont conservés** par l'association et font l'objet d'une facturation sauf si la place annulée a pu être pourvue au plus tard le jour du départ.

Une annulation ne donne lieu à aucun remboursement du coût du temps d'accueil lorsqu' :

- Elle est effectuée entre 15 jours et le jour de l'arrivée prévue au Manoir.

Dans le cas présent, **l'intégralité du coût du temps d'accueil est exigée** par l'association et fait l'objet d'une facturation, sauf si la place annulée a pu être pourvue au plus tard le jour du départ.

Pour toute absence de paiement de ce qui est dû en cas d'annulation, en fonction des situations, l'association se réserve le droit de ne plus accueillir le jeune et d'engager les poursuites nécessaires au recouvrement de la dette.

ARTICLE 4 : Au quotidien

4.1 : Le choix des chambres

Le choix des chambres s'effectue lors de l'arrivée des jeunes ou des groupes. Chaque jeune peut choisir sa chambre, selon ses préférences et ses besoins (chambre individuelle, proche des sanitaires, à proximité de la chambre de l'équipe...).

Les chambres ne sont pas mixtes.

4.2 : L'accompagnement à la toilette

Selon les besoins repérés d'accompagnement à la toilette pour chaque jeune, ces derniers pourront être accompagnés dans ce moment par un membre de l'équipe.

Cependant, dans la mesure du possible, les hommes accompagnent les garçons et les femmes, les

filles. Ce protocole peut être modifié en fonction des besoins d'accompagnement de chacun.

4.3 : Les repas

De manière générale, il convient de permettre aux jeunes accueillis de manger à des horaires adaptés.

Tous les repas sont pris en groupe après une préparation collective.

Seul le petit déjeuner peut être pris de manière échelonnée, en fonction du rythme de chaque jeune et du programme de la journée en cours.

Les heures de repas ne sont pas fixes et peuvent varier en fonction du rythme de chacun et du déroulement de chaque journée.

Les tâches inhérentes au déroulement de chaque repas (pose du couvert, rangement, vaisselle...) incomberont à tous les convives présents, chacun à la mesure de ses possibilités. La répartition de ces tâches peut se faire sous forme de roulement.

4.4 : Les couchers

Il est primordial que les jeunes accueillis puissent bénéficier d'un rythme adapté à leurs besoins.

Les couchers se font en fonction du rythme de chaque jeune accueilli et du déroulement de chaque journée.

Ils peuvent être échelonnés dans le temps, seul prime le besoin de chacun.

4.5 : Les activités

Les espaces de vie collective (salon, salle à manger-cuisine) ainsi que les chambres ne doivent pas être utilisées aux fins d'activités.

Les activités au Manoir sont de deux natures :

Celles en lien avec l'extérieur (espaces verts, potager, jardin, animaux...) et celles dites "d'intérieur" (activités manuelles et créatives, "cinéma", détente...).

Les activités seront choisies en fonction des envies de chaque jeune, de ses appétences pour l'une ou l'autre des disciplines proposées et préparées en amont par le responsable de l'association et l'institution ou les parents de chaque jeune accueilli.

Les activités d'intérieur doivent être menées dans les salles d'activités prévues à cet effet.

Les activités extérieures doivent être menées dans les différents espaces extérieurs (potager, poulailler, jardin...).

Toutes les activités sont encadrées par des membres de l'équipe présente, et peuvent être accompagnées d'un intervenant extérieur "spécialiste" de l'activité.

Lors de l'accueil d'un groupe extérieur entier (jeunes et éducateurs), l'organisation et la mise en place des activités prévues en amont incombent à la personne référente sur place, salariée de l'association.

4.6 : Les sorties extérieures

Les sorties extérieures sont organisées avec les jeunes accueillis, en fonction de leurs propositions, de leurs envies et de leurs possibilités.

Il incombe à l'équipe présente de veiller au bon déroulement de chaque sortie, tant en terme logistique qu'en termes de sécurité et de santé.

En cas d'incident, le responsable de permanence au moment de l'accueil doit être informé et les

décisions prises après un avis à ce dernier.

Les activités spécifiques, notamment les activités sportives, les activités d'eau vive ou de baignade doivent être encadrées par des professionnels diplômés d'état qu'ils soient extérieurs ou au sein de l'équipe présente.

4.7 : La santé, les traitements

Aucun traitement même allopathique ou homéopathique n'est administré sans ordonnance médicale.

L'état de santé de chaque jeune doit rester compatible avec les qualifications des équipes et ne doit induire de risques ni pour la santé des jeunes accueillis, ni pour celle de l'équipe.

Les horaires de prescription de chaque prise et/ou le nombre d'heures entre chaque prise doivent faire l'objet d'une attention toute particulière et d'un respect scrupuleux.

– Mesures d'éviction sanitaires préventives

Elles sont prises lorsqu'un jeune accueilli présente des symptômes pouvant contaminer d'autres enfants ainsi que le personnel.

– Modalités d'intervention médicale d'urgence

En cas d'accident ou d'urgence, l'équipe applique le protocole d'urgence établi et appelle immédiatement le SAMU (15) puis le responsable de permanence. Ce dernier se charge d'informer les parents et d'organiser le cas échéant le rapatriement sanitaire du jeune.

Si nécessaire, l'enfant est dirigé vers un centre hospitalier.

Tous les frais engagés restent à la charge des familles.

– Soins réguliers

Lorsqu'un jeune accueilli présente un trouble de santé nécessitant des soins réguliers, un protocole d'accueil individualisé est envisagé par le médecin responsable et le responsable de l'association. Ce protocole répertorie les conditions d'aménagement spécifiques pour le jeune, les intervenants, les traitements nécessaires. Il explique la conduite à tenir en cas d'urgence et les interventions des professionnels.

La venue de professionnels de santé (infirmière, kiné...) externes à l'association sera alors envisagée le temps de l'accueil du jeune.

ARTICLE 5 : Les assurances

Une attestation d'assurance personnelle (responsabilité civile) sera exigée lors de l'inscription et transmise au responsable de l'association qui la joindra au dossier du jeune.

L'association a souscrit, conformément à la réglementation, une assurance couvrant les dommages causés à des tiers et les accidents dont l'enfant serait victime, auprès de SHAM Assurances, 18 rue Edouard Rochet, 69372 Lyon Cedex 08.



Journée type

Un exemple de journée au Souffle9

Comme cela est précisé dans le projet associatif, au Souffle9 il ne s'agit pas de "consommer de l'activité" à tous prix, mais bien de favoriser le Vivre Ensemble et le rythme de chacun, en fonction de ses besoins.

C'est pourquoi il est difficile de faire ressortir un fonctionnement type sur une journée tant chaque période d'accueil est unique. La description de cette "journée type" n'entre pas dans le détail car chaque jeune bénéficie d'un accompagnement personnalisé et il serait impossible d'en noter tous les éléments.

Cependant, le rythme de chaque journée est bien souvent ponctué de moments charnières, importants pour les jeunes car marqueurs du déroulement de la journée.

1- Le matin

Certains jeunes se lèvent au petit matin, d'autres un peu plus tard, si bien que la table du petit déjeuner reste souvent dressée plusieurs heures d'affilée dans la salle à manger.

Le matin est consacré aux petits déjeuners, aux toilettes, à l'habillage, et de manière générale à la préparation de la journée.

Des activités peuvent avoir lieu, selon les demandes des jeunes accueillis.

Le matin est aussi le temps des achats alimentaires en cas de besoin.

2- Le midi

Est consacré à la préparation et au partage du repas dans la salle à manger ou sur la terrasse selon le temps.

3- L'après midi

Est consacré aux activités pédagogiques ou culturelles. Elles se déroulent au sein du Manoir ou à l'extérieur. Voici quelques exemples d'activités organisées : activités manuelles diverses, jeux de société, activités physiques (sports collectifs...), entretien des espaces verts, potager, soins aux animaux, sorties sur l'extérieur (randonnées en forêt, ballades en ville, cinéma, bowling...).

Il est impossible d'énumérer toutes les activités, mais les jeunes accueillis et les équipes ne manquent pas d'imagination.

4- Le soir

Le groupe dans son ensemble prend le repas dans la salle à manger. La fin de soirée est consacrée à la mise au lit pour certains, d'autres prennent le temps de se retrouver autour d'une tisane ou d'un jeu de cartes dans le salon. C'est un moment où les relations plus personnelles entre jeunes accueillis et encadrants peuvent s'installer.



Suivi et évaluation

Suivi et évaluation

Une évaluation annuelle de l'activité sera effectuée et sera intégrée au rapport d'activité annuel de l'association. Ce rapport d'activité devra faire apparaître l'activité générale, les profils des personnes accueillies, l'organisation de l'activité, le réseau partenarial, le nombre de personnes ayant été accueillies, le nombre de temps d'accueil sur l'année, la durée de ces temps d'accueil, le nombre de projets travaillés.

Une analyse sera effectuée sur la base de ces renseignements factuels et comprendra des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs.

Critères quantitatifs :

- Nombre de personnes accueillies au regard de la capacité d'accueil possible et prévue
- Nombre de personnes accueillies au regard des besoins constatés (liste d'attente, refus d'inscription)
- Nombre de jeunes inscrits dans la durée (réurrence des venues par jeune ou par groupe sur une année)
- Nombre de nouveaux partenariats créés sur l'année, localement ou plus globalement

Critères qualitatifs :

- Retours effectués par les institutions accueillies sur les accueils de groupes (questionnaires remplis après chaque accueil)
- Retours effectués par les parents des jeunes accueillis individuellement
- Nombre de jeunes ou de groupes ayant une demande de revenir

Les outils de suivi de l'activité et d'amélioration de la prise en charge :

- Un groupe d'analyse des pratiques proposée aux encadrants chaque trimestre
- Mise en place de temps de formation spécifiques aux besoins des salariés, en lien avec l'évolution de l'activité
- Des retours fréquents sur l'activité de la part des cadres, lors des réunions mensuelles du Conseil d'Administration
- Amélioration de la qualité à travers un travail en partenariat et des échanges fréquents avec les parents et les institutions des jeunes accueillis

Variantes possibles

Toute forme innovante d'accompagnement contribuant à l'amélioration de la prise en charge des personnes accueillies pourra être intégrée au projet, après décision du Conseil d'Administration.